

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018



	Avant la réforme de 2007	Après la réforme de 2007 (1 ^{er} juillet 2008 au 31 décembre 2016)	Après la réforme de 2010 (1 mai 2017 au 31 décembre 2024)	Après la réforme de 2013 (1 ^{er} janvier 2020 au 1 ^{er} janvier 2035)	Après les réformes de 2013	Avec le système par point s'il se met en place	<ul style="list-style-type: none"> - une baisse du niveau des pensions - une augmentation des inégalités.
Nombre de trimestres (T) cotisés pour bénéficier d'un taux plein (75%)	150 T 37ans et 6 mois	164 T 41 ans	166 T Soit 41 ans et 6 mois	172 T Soit 43 ans	172 T Soit 43 ans	Les trimestres sont remplacés virtuellement par un Nb de points.	Jouer sur la valeur du point CHAQUE ANNEE , est moins évidemment
Age d'ouverture des droits (l'âge auquel vous pouvez partir)	55 ans (-5 ans pour les ADC) 60 ans pour les contractuels	55 ans (-5 ans pour les ADC avant 2009)	57 ans (-5 ans pour les ADC avant 2009)	57 ans (-5 ans pour les ADC avant 2009)	62 ans	62 ans Mais dans le pays où cela avait été mis en place en moyenne les actifs partent 5 ans plus tard	« politique » que de choisir de baisser le taux de remplacement ou d'augmenter le nombre d'années de cotisation nécessaires.
Age pivot : âge auquel la décote s'annule (-5 ans pour les ADC avant 2009)	Pas de décote	58 ans (0.825% par trimestre manquant)	61 ans (1.25% par trimestre manquant)	62 ans et 6 mois (1.25% par trimestre manquant)	67 ans	Le point est progressif avec le nombre d'années de cotisations	Cette valeur du point VARIABLE va, en fonction de sa définition, permettre de baisser drastiquement les pensions, et obliger à travailler très longtemps.

1993 – 2017

Principales mesures contenues dans les réformes des régimes spéciaux

- Passage de **37.5 à 43 ans** de cotisations.
- Pour le régime général et public, la durée de cotisation passe de **40 à 43 années**.
- Indexation des pensions sur les prix et non plus sur les salaires. C'est moins 1% de perte de pouvoir d'achat / an pour les retraités.
- Mise en place d'un **système de décote/surcote**. En 2015, 38% des départs se sont fait avec une décote.
- Arrêt des bonifications pour les ADC embauchés à partir du 1^{er} janvier 2009.
- Avant, le minimum de pension était attribué dès que le retraité avait cotisé pendant 25 ans.

A partir de 2017, il faudra, soit avoir cotisé le nombre d'années requises, soit avoir atteint l'âge pivot. Aujourd'hui, cela concerne 9 % des pensions directes et 32 % des réversions, mais on peut craindre qu'avec l'augmentation du nombre d'années de cotisation et le recul de l'âge pivot ce nombre augmente.

Système points Macron : Une illusion Marketing pour nous voler !

Cumul de points et non de trimestre, selon votre salaire... Les premières conséquences :

- C'est la fin des 42 régimes de retraites existant, de la prise en compte des particularités, des interruptions diverses, de l'espérance de vie, des pénibilités, du ombre d'enfants, etc...
- C'est la fin du calcul des 25 meilleures années pour le régime général et du calcul sur le 6^{ème} mois avant la retraite pour la fonction publique et les régimes spéciaux.
- C'est la double peine pour les cheminot-es.

2019 : Macron promet la dernière des dernières réformes.

La masse des pensions représente environ 14% du PIB, elle DOIT passer pour Macron à 13% en 2070.

Le choix :

- une baisse du niveau des pensions.
- une augmentation des inégalités.

Le moyen :

La valeur du point qui sera VARIABLE obligera, chaque salarié-e à adapter :

- son temps de cotisation, décote/surcote,
- son âge de départ après **62 ans**,
- Rappel : âge limite en activité (**67 ans**) pour annuler la décote.

Dans un contexte d'indexation des salaires de référence aux prix, d'indexation des pensions aux prix, de baisse du rendement des régimes complémentaires.

Organisons-nous et luttons pour :

- ☑ Augmenter nos salaires, nos cotisations sociales
- ☑ Une retraite au moins équivalente à 75% du dernier salaire ou des meilleures années de travail
- ☑ Un minimum retraite égal au SMIC pour tous et toutes
- ☑ Un départ possible à 55 ans ou plus tôt pour les métiers pénibles.

